

Extrait du registre des décisions

Bureau du 16 juillet 2026

n° 080-26

Objet : RS - Attribution du marché pour les travaux de traitement des désordres sur le réservoir de Maisolée à Jacob-Bellecombette - Lot 2 relatif aux travaux de réhabilitation et de sécurisation du réservoir

- date de convocation le 10 juillet 2026
- nombre de conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize juillet douze heures quinze, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 19

Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Bruno Lhuissier
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Isabelle Junet - Thierry Repentin
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Isabelle Geindre
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Sonnaz	Daniel Rochaix

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Eric Delhommeau (Bellecombe-en-Bauges) à Damien Regairaz - de Alexandre Gennaro (La Ravoire) à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 6

Damien Ancrenaz (Cognin) - Christian Berthomier (Saint-Jean-d'Arvey) - Sandrine Desroches-Afchain (Chambéry) - Julien Donzel (Challes-les-Eaux) - Franck Morat (Cognin) - Gaëtan Pauchet (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 16 juillet 2026

délibération n° 080-26

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de traitement des désordres sur le réservoir de Maisolée à Jacob-Bellecombette - Lot 2 relatif aux travaux de réhabilitation et de sécurisation du réservoir**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle la consultation lancée le 11 décembre 2025 pour les travaux de traitement des désordres sur le réservoir de Maisolée à Jacob-Bellecombette.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée composé de deux lots, comprenant :

- la dépose des clôtures existantes,
- le confortement par paroi berlinoise tirantée,
- le remplacement des regards et des réseaux d'eau potable dégradés,
- la reprise des aménagements extérieurs et voiries dégradées par un dallage en béton strié,
- la réhabilitation du génie civil intérieur des ouvrages,
- la reprise de l'étanchéité des dalles de couverture des cuves et de la chambre de vannes,
- la sécurisation des accès en toiture par la mise en place de garde-corps périphériques et d'échelle d'accès.

Le lot 1 concernant les travaux de confortement et d'aménagements extérieurs (réseaux, structure de chaussée et aménagements extérieurs) a été attribué, par décision n° 010-26 du Bureau du 26 février 2026, au groupement d'entreprises NGE Fondations / Sabaudia / Mauro pour son offre d'un montant global et forfaitaire de 274 641 € HT.

En revanche, le lot 2 relatif aux travaux de réhabilitation et de sécurisation du réservoir, a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général, suite à la présence d'erreurs dans la détermination des exigences techniques des prestations, rendant impossible le choix de l'offre la plus avantageuse.
La consultation a été relancée le 2 avril 2026.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution du lot 2 au groupement Mauro / Tissot étanchéité pour son offre d'un montant global et forfaitaire de 131 325 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 044-26 C du Conseil communautaire du 23 avril 2026 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 216 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 010-26 du Bureau du 26 février 2026,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'attribuer le lot 2, relatif aux travaux de réhabilitation et de sécurisation du réservoir, du marché pour les travaux de traitement des désordres sur le réservoir de Maisolée à Jacob-Bellecombette, comme proposé ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a horizontal line and a small flourish.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

080-26

Objet de l'acte :	RS - Attribution du marché pour les travaux de traitement des désordres sur le réservoir de Maisolée à Jacob-Bellecombette - Lot 2 relatif aux travaux de réhabilitation et de sécurisation du réservoir
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	16 juillet 2026
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260716-lmc1H36055H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H36055H1

Date de transmission en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de réception en Préfecture :	17 juillet 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 17 juillet 2026